

8. Randonnée – Schéma de la randonnée Inter Caux Vexin « Montée en gamme des itinéraires » Plan de financement renové et subvention LEADER – Délibération.

Délibération B 2023-02-08-005

Rapport

Rapporteur	M. AGUADO
Nombre de conseillers en exercice	24
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	19

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Anthony AGUADO, Vice-Président en charge de la Mobilité, qui rappelle que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin poursuit la valorisation du territoire et favorise la pratique sportive de ses habitants au travers de la mise en œuvre d'un schéma intercommunal de la Randonnée avec pour objectifs :

- la protection des chemins ruraux, au travers de leur inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) ;
- la valorisation des paysages et du patrimoine Inter Caux Vexin au travers du développement des pratiques de randonnée et de la montée en gamme des itinéraires ;
- la montée en puissance de la communication randonnée au travers d'une promotion efficace et moderne, par le biais d'outil numérique.

Ces actions seront partiellement financées par :

- ▶ Le Département de Seine-Maritime, au travers de la politique de soutien dédiée au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires), qui vise une part des investissements réalisés sur les itinéraires classés de niveau 2 ;
- ▶ Les fonds européens LEADER (programme 2014-2022).

Le plan de financement prévisionnel « Montée en gamme des itinéraires de randonnée » est le suivant :

Dépenses :

Conception des mobiliers de signalétique, d'interprétation et de confort	69 205,43 €
Installation des mobiliers de signalétique, d'interprétation et de confort	36 090,02 €
Balises sur support existant	7 179,92 €
Conception et installation d'un plateau VTT	12 746,83 €
Remise en état de la signalétique directionnelle verticale existante	12 400,00 €
Paramétrage et déploiement d'une application dédiée à la randonnée	18 800,00 €
Création de contenus audios : rédaction des textes, enregistrement des voix	10 375,00 €
Impression des supports de communication et goodies	4 690,00 €
	171 397,20 €

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20230208-B2023-02-08-005-DE
Date de télétransmission : 20/02/2023
Date de réception préfecture : 20/02/2023

Recettes :

Département de Seine-Maritime – investissement PDESI	11 300,00 €
Europe – Fonds européens Leader	100 000,00 €
Autofinancement	60 097,20 €
	171 397,20 €

Vu les statuts de la CCICV et notamment la compétence :

- entretien et aménagement des chemins de randonnées présentant plus de 50% de chemin non bitumés et supérieur à 5 km linéaire, et des itinéraires de randonnée inscrits au PDESI de niveau 2 ;
- aménagement et entretien du circuit touristique cyclable intercommunal « Promenade au Pays d'Emma Bovary » et inscription au PDESI des itinéraires intercommunaux.

Vu le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) ;

Vu le Schéma Intercommunal de la randonnée établissant les itinéraires répondant aux critères des statuts de la Communauté de Communes (Délibération 2019-06-24-060) ;

Vu l'avis positif du comité de programmation LEADER du 11 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission attractivité du 23 janvier 2023 ;

Délibération

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à :

- valider le plan de financement exposé ;
- déposer un dossier de demande de fonds européens LEADER, portant sur la montée en gamme des itinéraires de randonnée appartenant au schéma de la randonnée Inter Caux Vexin ;
- signer toutes conventions et actes en découlant ;
- imputer les dépenses et recettes correspondantes du service « Tourisme » , Chapitre 633, BP 2023.

Nombre de votants	19
Votes pour	19
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le Secrétaire de séance



Jean-Pierre CARPENTIER